

 **DURÉE**
Une journée (7h)

 **DATE(S)**
à définir

 **HORAIRES**
à définir

 **LIEU**
à définir

La procédure disciplinaire dans la Fonction Publique Territoriale



OBJECTIF

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

Connaître les modalités de mise en place de la procédure disciplinaire
Appréhender les différentes phases de la procédure (identification de la faute, constitution d'un rapport, saisine du conseil de discipline, etc.)
Faciliter la constitution d'un dossier / rapport disciplinaire
Se repérer dans les régimes disciplinaires (stagiaires, titulaires, contractuels)
Savoir appliquer les différentes sanctions (arrêtés) et gérer les recours



PUBLIC VISÉ

DRH, DGS, Gestionnaires RH, Secrétaires de Mairie, Responsables de service, Elus
confrontés aux questions disciplinaires



PRÉREQUIS

Disposer de connaissances de base en matière de gestion des carrières



CONTENU

Le cadre juridique et les fondements statutaires : la notion de faute, les différents manquements aux obligations des agents publics, l'échelle des sanctions applicables
La procédure : l'autorité compétente, la suspension (préalable éventuel), les obligations de l'autorité territoriale, la saisine du conseil de discipline, le déroulement de la séance
La prise de sanction : prononcé de la sanction, l'inscription au dossier, l'effacement
Les voies de recours ouvertes à l'agent sanctionné



MOYENS

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques / Exercices / Echanges pratiques / Support documentaire

Moyens techniques :

Salle équipée, ordinateurs avec accès internet, vidéoprojecteur, paperboard

Moyens d'encadrement :

Responsable du Pôle Carrières Instances Partitaires du CDGFPT88

Moyens permettant le suivi et l'évaluation de la formation :

Suivi de l'exécution :

Signature de la feuille d'émargement par 1/2 journée

Évaluation et certification le cas échéant :

Questionnaire de satisfaction
Attestation de formation



MODALITÉ DE DÉROULEMENT

En présentiel